

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Reserve
au
Moniteur
belge



07187663

Déposé au Greffe au
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

19 DEC. 2007

Greffe
Le Greffier

N° d'entreprise 427920547
Dénomination

MENUISERIE RAQUET

Forme juridique SOCIETE ANONYME

Siège ARBESPINE 17 à 4845 JALHAY (Sart)

Objet de l'acte **AUGMENTATION DE CAPITAL**

D'un procès-verbal dressé par Maître Louis-Philippe Guyot, notaire de résidence à Spa, le dix-sept décembre deux mille sept, en cours d'enregistrement à Spa, il résulte que l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme « MENUISERIE RAQUET », ayant son siège social à 4845 JALHAY (Sart), Arbespine 17, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 427.920.547, constituée sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Pigneur, notaire à Theux, le huit octobre mil neuf cent quatre-vingt-cinq, publié aux annexes du Moniteur Belge du premier novembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq, sous le numéro 851101-395 ; dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé par Maître Louis-Philippe Guyot, notaire à Spa, le dix-neuf mai deux mille six, publié aux annexes du Moniteur Belge du huit juin suivant, sous le numéro 20060608/093544 ; et suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé par Maître Louis-Philippe Guyot, notaire à Spa, le vingt-huit septembre deux mille six, contenant en outre transformation en société anonyme, publié aux annexes du Moniteur Belge du seize octobre suivant, sous le numéro 20061016/157994, où étaient présents : a) Monsieur BERTRAND Jean-François, Denis, André, Marie, né à Verviers le quinze septembre mil neuf cent soixante-quatre, époux de Madame WISLET Maria, domicilié à 4845 Jalhay (Sart), Arbespine 17 et b) Madame WISLET Maria, Joséphe, Cornélie, née à Stavelot le trois février mil neuf cent soixante-neuf, épouse de Monsieur BERTRAND Jean-François, domiciliée à 4845 Jalhay (Sart), Arbespine 17 ; représentant ensemble l'intégralité du capital social ; a pris les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital à concurrence de CENT CINQUANTE MILLE euros (150.000,00 €), pour le porter de CENT MILLE euros (100.000,00 €) à DEUX CENT CINQUANTE MILLE euros (250.000,00 €), sans création de parts nouvelles, par un apport en numéraire que Monsieur BERTRAND Jean-François prénommé a déclaré avoir entièrement souscrit et libéré.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée a décidé à l'unanimité, suite à l'augmentation de capital ci-avant décidée, d'adapter le texte de l'article cinq des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE euros (250.000,00 €) Il est représenté par QUATRE MILLE TRENTE-QUATRE (4.034) actions, sans désignation de valeur nominale.

Ce capital est intégralement souscrit et libéré. »

POUVOIRS :

L'assemblée générale a conféré tous pouvoirs à Monsieur Jean-François BERTRAND prénommé pour l'exécution des résolutions qui précèdent

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré avant enregistrement de l'acte, uniquement pour le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce et la publication aux annexes du Moniteur Belge

Notaire Louis-Philippe GUYOT

Déposé en même temps que les présentes une expédition du procès-verbal dressé par le notaire Louis-Philippe Guyot, de résidence à Spa, le dix-sept décembre deux mille sept, ainsi que le texte mis à jour des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/12/2007 - Annexes du Moniteur belge